

Séance du Conseil d'établissement École Hélène-Boullé

Date : 24 septembre 2024

Début de la séance 18h30

Séance tenue en présentiel dans le local du personnel

Membres présents :

Mr Frédéric Thouin, parent, président

Mr Guillaume Laverdure, parent, vice-président

Mme Christine Mbala, parent

Mme Sabrina Stea, parent

Mme Charlotte Verdebout, parent

Mme Geneviève Marquis, parent, substitut et représentante de l'OPP

M. Juan Cuevas, représentant du personnel de soutien – service de garde

Mme Elaine Caouette, représentante des enseignants

Mme Mélanie Lamontagne, représentante des enseignants

Mr Étienne Stasse, représentant des enseignants

Direction :

Mme Sandra Chamakhi

1. Ouverture de la rencontre et présentation des nouveaux membres

Mr Thouin et Mr Laverdure se joignent au CÉ cette année comme nouveaux membres pour les deux prochaines années. Mme Stea se joint également au CÉ cette année comme nouvelle membre, pour un mandat d'un an, en remplacement de Mme Karine Lane, qui a du quitter le CÉ en cours de mandat.

Mme Caouette, Mme Lamontagne et Mr Stasse se joignent au CÉ cette année à titre de représentants des enseignants.

2. Nomination d'une secrétaire

Mme Verdebout s'offre pour être secrétaire pour la séance.

3. Vérification du quorum (art.61, LIP)

Il y a quorum.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté (sur proposition de Mme Mbala, appuyée par Mme Caouette) avec pour seule modification que le point 18.3 sera présenté par Mr Cuevas directement après le point 13 car il devra s'absenter par la suite.

5. Adoption du compte-rendu de l'assemblée générale du 17 septembre 2024

Il est adopté (sur proposition de Mme Verdebout, appuyée par Mme Mbala).

6. Adoption du compte-rendu du CÉ du 4 juin 2024

Il est adopté (sur proposition de Mbala, appuyé par Mme Verdebout).

7. Élection à la présidence et à la vice-présidence

Mme Chamakhi invite les membres du CÉ à poser leur candidature à la présidence et à la vice-présidence.

Mme Marquis propose Mr Thouin comme président. Mr Thouin accepte le mandat à la présidence. Il est élu par acclamation.

Mr Laverdure se propose pour la vice-présidence et est élu par acclamation.

8. Dénonciation d'intérêts (formulaire)

Il est rappelé de signer le document de dénonciation d'intérêts par tous les membres parents du CÉ. Ces derniers s'exécutent.

9. Adoption de la Régie interne 2024-2025

Dans ce point, il s'agit de réviser les règles de régie interne du CÉ. Les membres s'assurent ensemble que ces dernières leur conviennent pour ainsi optimiser le déroulement des rencontres.

La régie interne est adoptée avec les modifications suggérées quant au calendrier des rencontres du CÉ (sur proposition de Mme Verdebout, appuyée par Mr Cuevas).

10. Modalités organisationnelles

10.1 Calendrier des rencontres du CÉ

Les rencontres seront tenues :

1. *24 septembre 2024*, 18h30, en présentiel
2. *13 novembre 2024*, 19h, en virtuel (sauf décision contraire du CSSDM)
3. *21 janvier 2025*, 19h, en virtuel (sauf décision contraire du CSSDM)
4. *11 mars 2025*, 19h, en virtuel (sauf décision contraire du CSSDM)
5. *5 mai 2025*, 19h, en virtuel (sauf décision contraire du CSSDM)
6. *3 juin 2025*, 18h30, en présentiel

10.2 Budgets du CÉ

Le budget du CÉ est de 800\$, soit 400\$ pour frais de fonctionnement du CÉ et 400\$ pour formation (pour les membres du CÉ ou pour les parents). Mme Chamakhi propose aux membres du CÉ de revenir au prochain CÉ avec des idées pour l'utilisation de ce budget.

Mme Marquis mentionne, à titre d'exemple, que le budget fonctionnement a déjà été utilisé pour offrir un souper aux membres du CÉ, offrir un dîner aux enseignants, acheter des livres pour constituer une bibliothèque pour les enfants à besoins particuliers, ou encore bonifier les activités des finissants durant la pandémie.

10.3 Formation obligatoire des membres du CÉ (Art. 53 et 459.5)

Les membres du CÉ qui n'ont pas encore suivi cette formation obligatoire sont appelés à la suivre, idéalement avant le prochain CÉ.

11. Parole au public (art. 68, LIP)

Il n'y a pas de représentant présent et aucun message n'a été reçu par la direction.

12. Nomination d'un membre représentant de la communauté (Art. 42)

Mme Valérie Heurtelou, de l'organisme Fusion Jeunesse, réfléchit à siéger sur le CÉ cette année encore. Sinon, Mme Chamakhi essaiera de trouver une autre personne d'un organisme de Villeray, qui travaille idéalement avec les 6-12 ans. Malheureusement, la Maison des grands-parents n'a pas pu participer au CÉ de l'école l'année passée. Mme Chamakhi reconfirmera leur position pour cette année le cas échéant.

13. Formation d'un comité de parents utilisateurs au SDG (Art. 256)

Mr Cuevas explique que ce comité doit être formé d'un minimum de 3 parents d'enfants qui fréquentent le SDG pour au minimum 2 blocs par jour dans une semaine. Il est prévu de tenir de 3 à 5 rencontres durant l'année scolaire, qui se déroulent durant les heures du SDG. Ce comité discute du fonctionnement et des activités du SDG, ainsi que des journées pédagogiques, le tout dans un but consultatif.

Aucun comité n'a pu être formé l'année passée, faute de disponibilité des parents. Mr Cuevas enverra un Forms aux parents pour sonder leur intérêt et disponibilités cette année.

18.3 Représentant du service de garde (M. Juan Cuevas)

18.3.1 Réglementation

Mr Cuevas présente la Réglementation du SDG pour l'année 2024-2025.

Quelques modifications à noter par rapport à l'année passée :

- Modification des coûts pour la journée régulière au SDG, qui passe à 9,50 \$. Il s'agit d'un changement obligatoire.
(Pour les journées pédagogiques, les coûts de base pourraient aller jusqu'à 16\$, mais le SDG a décidé de les garder à 11\$ (le minimum étant de 10,50\$)).
- Comme l'année passée, les informations concernant les journées pédagogiques seront envoyées avec 2 semaines d'avance et indiqueront la période d'inscription. Après la date d'inscription, aucune désinscription ne sera possible et les frais seront facturés pour l'enfant absent. En effet, après cette date il n'est généralement plus possible pour le SDG d'annuler la sortie, s'il y en a une, et le travail des membres de l'équipe du SDG a été planifié en conséquence du nombre d'inscriptions. (À noter que si jamais un parent a manqué la date d'inscription pour son enfant, il pourra être mis en liste d'attente, au cas où un enfant du même niveau devait se désister.)
- Il est aussi indiqué que, pour les 3 journées pédagogiques du début d'année (fin août) ET les 3 dernières journées pédagogiques (fin juin), un sondage sera encore une fois transmis aux parents au début du mois de mai et le service de garde ne sera ouvert que s'il y a suffisamment d'enfants inscrits (au moins 55) pour assurer son autofinancement.
- En ce qui concerne les retards de parents, après 18h, bien que cela soit très rare à notre SDG, le règlement indique la procédure à suivre par le SDG. Celle-ci était déjà suivie mais est maintenant devenue une obligation et doit donc être incluse

dans la réglementation. En accord avec la nouvelle recommandation, si le SDG n'a aucune nouvelle des parents d'un enfant vers 17h55, il tentera d'effectuer un premier contact avec les parents. Par la suite, temps que le SDG n'a pas de réponse : à 18h05 : le SDG essaiera de rejoindre un premier contact d'urgence/ à 18h10 : il réessaiera de contacter un parent / à 18h15 : le SDG essaiera de rejoindre d'autres contacts d'urgence / à 18h30 : le SDG contactera, après discussion avec la direction, le poste de police du quartier.

La réglementation du SDG est approuvée par le CÉ.

Mr Stasse profite de la présentation de Mr Cuevas afin de demander si les éducateurs travaillent encore 9 heures par jour lors des journées pédagogiques. Mr Cuevas indique que le nombre d'heures qu'un éducateur peut effectuer durant une journée pédagogique dépend du nombre d'heures qu'il effectue déjà en journée régulière. Or, grâce à leur nouveau rôle d'aide à la classe, plusieurs éducateurs du SDG voient leur moyenne d'heures régulières augmenter et ils sont donc moins nombreux à faire des journées de 9 heures lors de journées pédagogiques. Cela crée plus de complexité de gestion pour Mr Cuevas et son équipe mais améliore le sort des éducateurs.

18.2 Journées pédagogiques

Encore une fois, le SDG offre une belle variété d'activités pour s'amuser lors des journées pédagogiques et sortir de l'école le plus possible comme l'espace dans les locaux est très limité.

Le prix des activités augmente beaucoup, notamment depuis que tout est géré par l'entremetteur Promotion Zone. Le SDG a par ailleurs obtenu les soumissions de 4 compagnies d'autobus et a essayé de sélectionner les 2 meilleures. Le SDG essaie aussi de faire des activités animées à l'école afin de réduire les coûts de transport.

Afin d'évaluer le prix des activités proposées et leur caractère raisonnable, le SDG établit le prix moyen des journées pédagogiques de l'année. Si on prend l'ensemble des sorties prévues pour l'année, on arrive à un prix moyen de 24,28\$ par journée pédagogique pour le groupe des plus petits et de 21,32\$ par journée pédagogique pour le groupe des plus grands. (Le coût d'une seule sortie chez les plus grands (le patin aux Vieux Port) n'a pas encore pu être confirmé car ils ne prennent pas de réservation avant le mois d'octobre. Elle est pour le moment estimée à environ 25\$.) De manière générale, les sorties sont plus chères pour les plus petits car ils sont obligés de prendre l'autobus scolaire. Pour les grands, on essaie de privilégier la marche ou le transport avec la STM (par exemple la navette de la STM pour la sortie au Taz, lorsqu'elle est disponible). Mais la politique tarifaire de la STM n'est pas toujours bien appliquée, selon l'employé de la STM présent le jour-même.

Le calendrier des journées pédagogiques 2024-2025 est approuvé par le CÉ (sur proposition de Mme Verdebout, appuyée par Mme Mbala).

Mme Verdebout réitère l'intérêt de maintenir sur le padlet du SDG l'affichage des informations concernant les journées pédagogiques, jusqu'à ladite journée, étant donné le nombre de questions posées à ce sujet sur le groupe Facebook des parents de l'école.

14. Sujets pour approbation

14.1 Sorties éducatives 2024-2025

À ce jour, deux sorties « Les enfants et les arts » ont déjà été planifiées:

- une en décembre pour les élèves de maternelle, 1^{ère} et 2^e années et 2^e/3^e année B, d'une part, et pour les élèves de 5^e et 6^e années, d'autre part, et
- une en mai pour les élèves de maternelle, d'une part, et pour les élèves de 3^e et 4^e années, d'autre part.

Le coût de chacune de ces sorties est de 16\$/enfant pour les maternelle, 1^{ère} et 2^e années et 2^e/3^e année B et de 11\$/enfant pour les 3^e à 6^e années. Les sorties sont un peu plus chères pour les premiers cycles car ils doivent prendre l'autobus.

Ces sorties approuvées par le CÉ (sur proposition de Mme Verdebout, appuyée par Mr Cuevas).

14.2 Campagne de financement.

Une élève de la classe de Mme Lamontagne participera au défi « Tête rasée » de la fondation Leucan. Avec ses camarades de classe, elle souhaite lever des fonds à cette occasion. L'école ne sera pas intermédiaire, les fonds iront directement à Leucan. Ils souhaitent par ailleurs vendre certains articles devant le SDG, qui seront également payés directement à Leucan (via un code QR).

Mme Lamontagne précise que l'élève a un mois pour récolter les fonds. Des affiches se trouveront dans l'école pour expliquer ce que fait la fondation Leucan (par exemple, donner de l'argent aux familles pour payer des traitements).

Mme Chamakhi précise que l'école ne peut pas soutenir toutes les initiatives, mais que les causes associées à la santé peuvent être faites en partenariat avec l'école.

Mr Laverdure soulève le point que certains enfants de l'école souffrent des maladies pour lesquelles Leucan œuvre et que cela pourrait soulever des discussions dans leurs classes et auprès des parents, qui pourraient ou non vouloir être impliqués dans cette démarche. Mme Chamakhi propose de contacter les parents directement pour les informer de cette campagne de financement. Mr Stasse mentionne qu'on pourrait, au besoin, varier le type d'affichage et de sensibilisation faite par rapport à cette cause selon les étages occupés par les plus jeunes ou les plus âgés en tenant compte des classes dont un élève est touché par la maladie.

Mme Lamontagne indique que les élèves de la classe ont été très touchés par le geste de cet élève et veulent vraiment s'impliquer et redonner. Mr Stasse mentionne que ses élèves

aussi s'impliquent beaucoup lors de la guignolée annuelle et que ce type d'implications concrètes rassemblent beaucoup les jeunes et fait ressortir une volonté très présente chez les élèves de l'école de redonner à la communauté.

15. Sujets pour information

15.1 Projet éducatif

Le projet éducatif 2023-2028 vise à établir les moyens et les cibles pour favoriser la réussite de l'écriture. Cette année, le comité qui s'occupe du projet doit déterminer comment amener les moyens identifiés à l'équipe enseignante pour les faire vivre dans leurs enseignements et évaluer la progression des apprentissages.

Mr Stasse remercie Mme Chamakhi pour sa confiance envers le comité pédagogique qui, pour la première fois est composé uniquement d'enseignants. Mr Stasse souligne l'avancement remarquable des travaux de cette équipe d'expérience, qui mène beaucoup de recherches, travaille dans un climat de confiance et sur des choses qui sont importantes pour l'équipe école et ressemblent aux besoins des élèves. Ça a beaucoup changé la dynamique de l'école au niveau pédagogique. Mme Chamakhi a même dégagé quelques journées de travail pour les enseignants impliqués.

Mme Mbala souligne le plaisir et l'importance de voir une belle équipe d'enseignants, qui travaillent en collaboration. Mme Chamakhi confirme qu'il s'agit d'une équipe forte et performante.

Mr Laverdure demande comment les moyens établis sont mis en place dans l'école. Mme Lamontagne explique que tous les enseignants ont été consultés pour trouver des moyens efficaces et objectivement réalisables et qu'il faut voir maintenant ce qu'ils donnent, s'il faut les réajuster en cours d'année et voir les résultats. Le comité travaille aussi sur divers projets pédagogiques en lien avec l'écriture. Les professeurs de 5^e et 6^e années ont également une idée du contenu des examens du ministère, ce qui peut aussi aider à orienter les objectifs.

À titre d'exemples, les enseignants tentent de :

- prévoir au moins 1 heure de lecture de littérature jeunesse par semaine;
- faire écrire au moins 3x par semaine;
- modéliser la démarche quand on corrige les écrits;
- faire des dictées réflexives;
- exiger l'utilisation de l'écriture cursive de la 1^e année à la 6^e année.

Le comité pédagogique se rencontrera encore en cours d'année, notamment pour se pencher sur les modalités d'évaluation notamment, et pourra faire des suivis au CÉ à ce sujet. Mr Stasse nous invite d'ores et déjà à prendre les cibles « chiffrées » avec un bémol car, peu importe ces cibles, les enseignants visent toujours la meilleure réussite possible des élèves. L'important est que ces objectifs soient les meilleurs pour les élèves et ce projet-ci est un des plus parlants depuis longtemps.

15.2 Code de vie

Il s'agit du même code de vie qu'antérieurement. Le comité chargé de ce projet a été libéré cette semaine pour réfléchir à comment faire un code de vie qui réponde aux besoins des élèves.

Mr Stasse mentionne que le fait de ne plus avoir qu'une seule TES à l'école rend plus difficile la planification d'ateliers de prévention en raison du nombre d'interventions qu'elle doit déjà effectuer. La solution la plus viable pour renforcer la prévention serait de ravoir 2 TES à temps plein.

Il mentionne également que, par le passé, l'école a déjà eu un comité code de vie très actif mais qui a subi plusieurs interventions de la part d'instances supérieures qui ont eu un impact sur la qualité du code de vie avec le temps.

Mme Marquis indique qu'il est parfois difficile d'accompagner en tant que parents les enfants qui font face à des situations parfois difficiles à l'école et se questionne sur le pouvoir supplémentaire que le CÉ pourrait exercer pour soutenir la mise en place d'un code de vie efficace et solide. Mr Laverdure fait remarquer qu'il serait bénéfique pour l'école d'investir dans la prévention puisque, dans certains cas, des parents vont jusqu'à poursuivre les parents de l'intimidateur et l'école elle-même. Mme Marquis suggère d'investir une partie de notre budget pour pour cela.

Mme Chamakhi explique que l'école fait déjà une certaine prévention mais ne peut la faire qu'en lien avec le type de situations dont elle a connaissance. Il est parfois difficile d'obtenir de l'information sur de nouvelles situations, surtout lorsqu'elles impliquent des élèves de 5^e et 6^e années qui sont moins enclins à en discuter. Si nous avons recours à des organismes extérieurs pour animer des ateliers de prévention, il faudrait nécessairement en discuter avec le comité en charge du code de vie et s'assurer qu'une équipe serait disponible pour en soutenir les acquis par la suite, ce qui implique encore une utilisation de ressources, dont l'école manque en l'absence d'une seconde TES.

15.3 Brigades scolaires

Mme Chamakhi mentionne que 32 élèves ont déjà été sélectionnés cette année pour faire partie de la brigade scolaire. L'agence communautaire du SPVM s'est également déjà engagée pour les aider et les valoriser dans ce rôle.

Mme Mbala demande comment les élèves sont sélectionnés. Mme Chamakhi indique que les élèves ont un questionnaire à remplir et qu'ils ont également une discussion avec la TES de l'école afin de valider leur intérêt pour ce rôle.

Mme Chamakhi mentionne que certains élèves qui ne voulaient pas s'engager l'année passée car ils étaient trop gênés se sont lancés cette année.

Mr Stasse souligne l'implication dans le passé de Mr Francis qui a donné de son temps pour superviser les élèves brigadiers, en même temps qu'il enseignait.

15.4 Normes et modalités 2024-2025

La nature et la période des évaluations sont sur le site de l'école et sont disponibles pour tous les parents.

15.5 Photo scolaire 2024-2025

La prise de la photo scolaire aura lieu du 3 au 9 octobre. Mme Chamakhi enverra un courriel aux parents afin de leur confirmer ces dates.

15.5 Travaux

Les travaux avancent bien et devraient se terminer à la fin du mois. La peinture est faite et les moustiquaires sont en cours d'installation. Dans les 2 semaines suivantes, les stores seront installés et les fenêtres lavées.

Les travaux pour la cour sont repoussés à 2027. Le CÉ sera sollicité prochainement pour approuver le marquage au sol. Mme Chamakhi est en attente d'une deuxième solution.

Mr Stasse mentionne que, durant les travaux, les enseignants ont eu des conditions de travail difficiles et ont subi plusieurs situations anormales pour un milieu de travail, et ce même s'ils reconnaissent le fait que l'école est vieillissante.

Par exemple, des enseignants ont dû acheter eux-mêmes les rideaux pour leur local et n'ont pas pu avoir accès leur local pour les 2 premiers jours de leur retour car ils n'étaient pas encore installés. Les classes situées du côté soleil souffrent vraiment de la chaleur. Certaines nouvelles fenêtres s'ouvrent mal et sont donc dangereuses.

Cela a un impact sur la qualité de l'enseignement et sur la qualité de vie des enfants dont la cour, déjà petite, est amputée d'une grande partie. Mme Chamakhi a demandé à délocaliser l'école dans d'autres locaux, mais il n'y avait pas de place ailleurs. Et la direction a fait du mieux qu'elle pouvait avec son budget pour aider les enseignants.

Mr Laverdure demande si un parent peut amener des choses pour un enfant qui se plaint, par exemple, de la chaleur. Les représentants des enseignants suggèrent d'en parler à l'enseignant dans un tel cas. Mme Chamakhi indique aussi que plusieurs éléments (par exemple un ventilateur personnel) ne peuvent être amenés par l'enfant car ils ne seraient pas réglementaires.

16. Sujets pour adoption (aucun sujet)

17. Sujets de consultation

17.1 Résolution 001 - Attestation de la composition du CÉ 2024-2025

La résolution d'attestation de la composition du CÉ est adoptée (sur proposition de Mme Mbalala, appuyée par Mr Laverdure).

(Voir discussion au point 18.2 concernant la future démission de Mr Stasse).

18. Délégation

18.1 Direction d'école

Mme Chamakhi est enchantée de faire la connaissance des membres du CÉ. Elle souligne également l'implication passée de Mme Lavoie, ancienne présidente du CÉ, et de Mme Karine Lane, très impliquée au sein du CÉ et de l'OPP. Elle remercie enfin tous les parents du CÉ qui étaient présents à l'assemblée générale.

18.2 Représentant(e) des enseignants

Participation des enseignants au CÉ :

Mme Lamontagne revient sur les moyens de pression exercés par le corps enseignant l'année passée en lien avec la grève. L'un d'entre eux était de boycotter tous les comités de l'école, dont le CÉ. De plus, le CÉ est le seul comité pour lequel aucune compensation en temps n'est offerte aux enseignants y siégeant. Les enseignants présents sur le CÉ sont donc là à titre complètement bénévole, malgré qu'ils agissent en tant que représentants de l'équipe des enseignants, doivent prendre le temps de se préparer aux CÉ et de consulter leurs pairs en amont des réunions, qui de plus ont lieu le soir et 6 fois par an. Des lettres ont été envoyées à la commission scolaire dans le passé pour dénoncer cette situation. Malgré tout, les enseignants ont voté pour une représentation des enseignants sur le CÉ et Mme Caouette ainsi que Mme Lamontagne ont été élues pour ce faire.

Mr Stasse a également été élu et a accepté ce rôle, étant entendu qu'il n'assisterait qu'à la première réunion et démissionnerait ensuite. Il indique qu'il y a plusieurs années, une compensation en temps leur avait été offerte par certaines directions, mais cela n'est en fait pas autorisé par la commission scolaire. Les professeurs reconnaissent donc l'importance d'être représentés sur le CÉ mais dénoncent cette situation de travail invisible et reconduisent leur réclamation de 2022 qui n'a pas du tout été adressée lors des dernières négociations. Une déclaration écrite des professeurs de l'école a également été délivrée au CÉ faisant état de cette situation.

Mme Mbala et Mme Marquis témoignent de l'impact négatif de l'absence de professeurs sur le CÉ et demandent comment le CÉ peut contribuer à faire reconnaître le temps des enseignants y siégeant bénévolement. Bien que cela ne règle pas le fond du problème, il a été entendu que le CÉ pourrait rediscuter de plusieurs options de compensation (offertes par le CÉ) à la prochaine réunion.

Mme Caouette mentionne que, dans le passé, le CÉ avait signé et envoyé une lettre à la direction au sujet de cette situation. Mme Verdebout indique que le CÉ a également transmis une lettre aux enseignants l'an dernier leur indiquant l'impact observé de leur absence sur le CÉ. L'idée de préparer une nouvelle lettre à ce sujet cette année sera rediscutée au prochain CÉ.

Fermeture des classes de type CPF au secondaire:

Les classes de type CPF (Cheminement à Particulier de Formation) sont des classes spécialisées à effectif réduit par professeur, conçues pour les enfants à besoins particuliers (par exemple en raison de troubles de comportement ou encore d'un besoin de renforcement des acquis dans des matières telles que le français et les mathématiques).

Mr Stasse est impliqué avec certains professeurs du secondaire (notamment de l'école Lucien-Pagé) dans la mise en place d'une pétition demandant au CSSDM la tenue d'un moratoire sur la fermeture de ce type de classes au secondaire et la création d'un comité chargé d'en réviser les critères d'admission.

En effet, le CSSDM aurait fermé 22 classes de type CPF sur les 2 dernières années, malgré que la refonte des services pour les élèves à besoins particuliers fait partie de ses grands chantiers en cours. Ces enfants sont placés dans des classes régulières, malgré le manque criant de ressources dans les écoles. Cela a un impact i) sur les professeurs qui ont donc plus d'élèves, sans le soutien nécessaire, ii) sur ces élèves à besoins particuliers puisque ces professeurs ne sont pas nécessairement qualifiés pour répondre à leurs besoins, et iii) sur le reste de la classe, qui ne bénéficie pas de conditions d'apprentissage optimales. Un autre exemple de ce type de problématiques dans le cadre de ce 'grand chantier' est la pratique visant à ce qu'un.e orthopédagogue, qui devrait en principe voir un maximum de 24 élèves par semaine, fasse une intervention groupée dans une classe, afin de voir plusieurs élèves en même temps, sans tenir compte du nombre d'élèves touchés par l'intervention. À noter que cela ne semble pas toucher notre école en ce moment.

Une copie de la lettre formulant cette demande au CSSDM a été produite au CÉ. Cette pétition suscite un grand engouement auprès des enseignants (93% des enseignants de Lucien-Pagé l'ont signée) et des parents (Mr Stasse a récolté 100 signatures en à peine 15 minutes devant l'école le soir de la rencontre de parents). Mr Stasse ainsi que les cosignataires de la lettre au CSSDM font maintenant le tour des CÉ afin d'obtenir leur soutien et signature de la pétition également afin de lui donner encore plus de poids.

Mr Laverdure mentionne que ce sujet semble relever davantage du niveau ministériel et Mr Stasse confirme que des élus ont été approchés.

Le CÉ approuve à l'unanimité la signature de la pétition.

Autres nouvelles de l'école :

- La finale du *Cross country* aura lieu vendredi le 15 octobre au Parc Jarry. Tout le monde est invité à aller voir les élèves qui courent et les encourager.
- Un conseil d'étudiants sera en place cette année.
- Le projet de correspondance scolaire va reprendre également.
- Les élèves de 6^e sont entrain d'écrire des mini-livres pour les lire aux autres élèves à l'Halloween.

18.4 OPP

Campagne de financement : vente de paniers de légumes bios

Mme Marquis est heureuse d'annoncer qu'au moment de la rencontre, 2340 \$ ont été récoltés, grâce à la participation de plus de 40 parents. L'objectif de la campagne est de 2500\$ et il reste 15 jours. C'est une campagne toujours très fructueuse.

Campagnes de financement précédentes pour la cour d'école

Mme Marquis rappelle que plusieurs campagnes ont eu lieu dans le passé afin d'offrir des équipements pour la cour d'école ou son embellissement. L'OPP est vraiment dévoué à ce projet et réitère son offre d'y contribuer selon les besoins de l'équipe école.

Mme Chamakhi insiste sur le fait que l'OPP dispose de beaucoup de fonds récoltés à cet effet et qu'il est donc important de finalement voir à leur utilisation.

Campagne de financement : vente de sapin de Noël

« Sapins chez Michel » a déjà recontacté l'OPP afin de confirmer leur intérêt pour une campagne de financement de l'OPP, pour une 3^e année consécutive. L'OPP souhaite aller de l'avant avec cette entreprise locale du marché Jean-Talon, qui arrondit toujours la somme remise en contribution à l'OPP. La campagne aura probablement en novembre.

La fête de l'Halloween

L'OPP sera disponible encore cette année pour décorer la bibliothèque et offrir son aide aux professeurs. Mme Marquis invite les professeurs à formuler leurs besoins d'avance afin de trouver les parents disponibles.

La première réunion de l'OPP aura lieu le 1^{er} octobre.

Mme Marquis rappelle que l'objectif principal de l'OPP est de faire bouger les élèves, les divertir, faire vivre des expériences à tous les enfants, incluant qui n'ont pas toujours l'occasion de vivre les mêmes choses que les autres.

Mme Marquis en profite pour remercier les professeurs pour leur présence au CÉ et leur indiquer à quel point celle-ci facilite les communications entre eux, le CÉ et l'OPP.

18.5 Délégué du comité de parents au CSSDM - Aucun

18.6 Représentant de la communauté - Aucun

18.7 Présidence

Mr Thouin remercie tous les membres du CÉ pour leur participation, et tout particulièrement les représentants des enseignants présents bénévolement.

19. Varia - Aucun

20. Levée de la réunion

20 h 54